

**Programme d'apprentissage
en milieu de travail**

**Travaux sylvicoles
Débroussaillage**

Carnet d'apprentissage

EQ-5031-02 (11-2003)

Mai 2001

Emploi-Québec, en concertation avec le ministère de l'Éducation et le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, a réalisé ce document dans le but de définir les compétences pour la qualification en travaux sylvicoles — débroussaillage.

Nous tenons à remercier d'une façon particulière les experts qui ont participé à l'élaboration du carnet d'apprentissage ainsi que les membres des différents groupes de travail qui ont collaboré au développement et à la validation des normes de compétences professionnelles liées au métier d'ouvrier sylvicole – débroussailleur, coordonnés par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF).

COLLABORATION AU CARNET D'APPRENTISSAGE

M. Jean-Guy Galarneau

Société sylvicole de Mistassini
Mistassini

M. Denis Racine

M. Rénauld Racine
Société sylvicole de Chambord
Lac-Saint-Jean-Ouest

M. Réjean Pedneault

Groupement forestier de Charlevoix
Charlevoix

M. Abel Savage

Gestion forestière Floval
Saint-Maurice

M. Daniel Pin

Consultant forestier
CLC – Camint inc.
Hull

M. Robert Seuron

Services forestiers R. Seuron inc.
Des Ruisseaux

M. Benoit Pauzé

M. Rénauld Lacasse
Coopérative forestière des Hautes-
Laurentides
Des Ruisseaux

M. Stéphane Tremblay

Coopérative forestière Petit Paris
Lac-Saint-Jean

LES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE MÉTIER D'OUVRIER SYLVICOLE DÉBROUSSAILLEUR

M. Daniel Baker

Maître compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Villeroy
Centre-du-Québec

M. Adrien Michaud

Maître compagnon
Représentant du Comité d'experts
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Packington
Bas-Saint-Laurent

M. Paul Cyr

Maître compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
New Richmond
Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

M. Luc Lebel

Faculté de foresterie
Université Laval

M. Réjean Pedneault

Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Regroupement des travailleurs forestiers
La Malbaie

M. Luc Marchand

École de foresterie
La Tuque
Commission scolaire de l'Énergie

M. Gordon Perreault

Représentant de la CSST
Québec (Québec)

M. Adrien Michaud

Maître compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Packington
Bas-Saint-Laurent

M. Robert Picher

Représentant de la CSST
Québec (Québec)

M. Jean-Guy Morand

LES COMPAGNONS DE LA GASPÉSIE, DU BAS-SAINT-LAURENT ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

GASPÉSIE

M. Michel Arseneault

Association coopérative forestière
de Saint-Elzéar
Saint-Elzéar

M. Roger Blanchette

Société d'exploitation des ressources de la
Vallée
Lac-au-Saumon

M. Carl Cochrane

Coopérative d'aménagement forestier de la
Baie-des-Chaleurs
New Richmond

M. Pierrot Guénette

Groupelement agroforestier de la Ristigouche
inc.
L'Ascension

M. Jacques Landry

Coopérative d'aménagement forestier de la
Baie-des-Chaleurs
New Richmond

M. Bernard Pelletier

Association coopérative forestière
de Saint-Elzéar
Saint-Elzéar

M. Daniel Thériault

Société d'exploitation des ressources
de la Vallée
Lac-au-Saumon

BAS-SAINT-LAURENT

M. Jeannot Belisle

Coopérative forestière Haut Plan vert
Lac-des-Aigles

M. René Bérubé

Corporation agroforestière Transcontinentale
Saint-Elzéar

M. Réginald Bouchard

Groupelement forestier de Kamouraska
Saint-Alexandre

M. Normand Dumont

Groupelement forestier de Kamouraska
Saint-Alexandre

M. Mario Gagné

Société d'exploitation de la Métis inc.
Saint-Gabriel

M. Gérard Moreault

Groupelement forestier de l'Est du lac
Témiscouata
Saint-Émile-d'Auclair

M. Serge Sirois

Société d'exploitation des ressources des
Monts
Matane

M. Rodrigue Tudeau

Coopérative forestière Haut Plan vert
Lac-des-Aigles

CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Daniel Benoît

Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice
Shawinigan

M. Victor Bourassa

Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice
Shawinigan

M. Patrick Champagne

Forexcel
Trois-Rivières

M. Jean Daigle

Aménagement forestier coopératif de Wolfe
inc.
Ham-Nord

M. Denis Doucet

Forexcel
Trois-Rivières

M. Jean Lortitch

Aménagement forestier et agricole des
Appalaches inc.
La Patrie

M. Daniel Marcheterre

Groupement forestier coopératif Saint-François
Windsor

M. Jerry Roy

Groupement forestier de Champlain inc.
Saint-Georges-de-Champlain

M. François Sénécal

Aménagement forestier et agricole des
Sommets inc.
Coaticook

LES MEMBRES DU COMITÉ DE VALIDATION

M. René Babin

Président
Coopérative d'aménagement forestier de la
Baie-des-Chaleurs
New Richmond

M. Martin Bédard

Représentant FTQ
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Métabetchouan

M. Laval Côté

Représentant CSN
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Chicoutimi

M. Paul Cyr

Maître compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
New Richmond
Gaspésie

M. Jean Daigle

Compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Garthby

M. Donald Duchesne

Représentant CSST
Québec

M. Donald Gagnon

Directeur général
Gestion DDG inc.
Forestville

M. Claude Girard

Représentant CSN
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Saint-David-de-Falardeau

M. Jean Goyard

Directeur général
Coopérative d'aménagement forestier
Kinojévis-Abijévis
Rouyn-Noranda

M. Gino Jean

Contremaître
Groupe Nokamic inc.
Dolbeau-Mistassini

M. Gérald Landry

Directeur général
Groupement forestier de Kamouraska
Saint-Alexandre

M. Jean Lortitch

Compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Cookshire

M. Gervais Martel

Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Les Éboulements

M. Mario Nadeau

Représentant FTQ
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Chambord

M. Réjean Pedneault

Représentant du Comité d'experts
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Regroupement des travailleurs forestiers
La Malbaie

M. Robert Poulin

Kruger inc.
Trois-Rivières

M. Jerry Roy

Compagnon
Ouvrier sylvicole – débroussailleur
Groupement forestier de Champlain
Saint-Georges-de-Champlain

M. Vital Tremblay

Sylviculture Tramfor inc.
La Baie

DOSSIER DE L'APPRENTIE/APPRENTI

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (____) _____

N° de carnet _____

Note sur la protection des renseignements personnels

- ① Les renseignements recueillis dans ce carnet sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- ② Les renseignements sont recueillis afin d'administrer le Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec.
- ③ Pour toute information relative à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, s'adresser à Emploi-Québec.

Table des matières

PRÉSENTATION	1
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	3
MODULES	
Module 1 Entretien et dépannage.....	5
Module 2 Le parcours	19
TABLEAUX	
Tableau synthèse	31
Renseignements sur l'employeur	32
ANNEXE	
Extrait du guide du compagnon ou de la compagne d'apprentissage.....	35

Présentation

Ce carnet d'apprentissage comprend les modules d'apprentissage en entreprise ainsi que le guide de démonstration des compétences pour les travaux sylvicoles — débroussaillage.

À l'aide de ce document, les apprenties et apprentis pourront acquérir et faire reconnaître la maîtrise de leur métier sous la supervision de personnes qui l'exercent déjà avec compétence. Ainsi, tout au long de l'apprentissage, les compagnons et les compagnes d'apprentissage pourront évaluer l'exécution des tâches du métier par les apprenties et apprentis et vérifier leurs habiletés par rapport aux compétences visées.

L'engagement à poursuivre les objectifs du Programme d'apprentissage en milieu de travail est confirmé par la signature d'une entente. La réalisation de chaque module n'est pas soumise à une durée déterminée et l'apprentissage de chaque tâche peut être fait dans l'ordre qui convient dans l'entreprise.

C'est par des signatures au moment jugé opportun que l'on attestera l'acquisition des compétences. La ou le signataire autorisé de l'entreprise devra aussi confirmer l'acquisition des compétences.

Enfin, on trouvera en annexe un extrait du guide du compagnon ou de la compagne d'apprentissage contenant, notamment, de l'information sur les règles de santé et sécurité au travail.

≡ IMPORTANT ≡

Il appartient aux apprenties et apprentis de prendre soin de ce carnet, car il est l'unique document où sont consignés les détails de leur apprentissage.

Certificat de qualification professionnelle

Le certificat de qualification professionnelle a pour but d'attester l'atteinte des compétences pour le métier d'ouvrière sylvicole — débroussailleuse ou d'ouvrier sylvicole — débroussailleur et de reconnaître la détentrice ou le détenteur comme une personne qualifiée.

On pourra attester l'atteinte des compétences lorsque l'apprentie ou l'apprenti aura acquis tous¹ les éléments de compétence de chacun des modules d'apprentissage et que les évaluations auront été faites, par le compagnon ou la compagne d'apprentissage, sur la base du guide de démonstration des compétences avec la mention « acquis » pour l'ensemble des compétences liées au métier.

Emploi-Québec décerne le certificat de qualification à la personne qui aura acquis les compétences contenues dans ce carnet d'apprentissage.

1. Les éléments de compétence pour lesquels on indique « s'il y a lieu » ne sont pas obligatoires. Cette note ne s'applique pas aux éléments contenus dans le guide de développement des compétences.

Module 1

Entretien et dépannage

COMPÉTENCES VISÉES

- ◇ Vérifier, entretenir et effectuer le dépannage des composants et des mécanismes d'une débroussailleuse.
- ◇ Affûter la lame.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS RECHERCHÉS

- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité.
- ◇ Port de l'équipement de protection individuelle.
- ◇ Souci des normes environnementales.

Éléments de la compétence	✓	Initiales apprenti/compagnon apprentie/compagne
A. Planifier le travail <ul style="list-style-type: none"> ◇ Identification de l'entretien quotidien à effectuer. ◇ Identification de l'entretien hebdomadaire à effectuer. ◇ Vérification du matériel de rechange disponible. ◇ Vérification de la disponibilité des outils nécessaires à l'entretien et au dépannage. 	 _____ _____ _____ _____	 _____

Éléments de la compétence	✓	Initiales apprenti/compagnon apprentie/compagne
B. Affûter la lame <ul style="list-style-type: none"> ◇ Confection d'un poteau d'affûtage. ◇ Vérification de l'état général de la lame. ◇ Sélection des outils appropriés. ◇ Affûtage de la lame. ◇ Vérification de la qualité de l'affûtage. 	 _____ _____ _____ _____ _____	 _____
C. Effectuer l'entretien <ul style="list-style-type: none"> ◇ Sélection des pièces et outils requis. ◇ Consultation du manuel du fabricant, s'il y a lieu. ◇ Vérification, nettoyage et entretien des composants et mécanismes (voir Grille de réalisation de l'apprentissage p.8). 	 _____ _____ _____	 _____
D. Diagnostiquer un problème de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vérification des niveaux (essence, graisse, huile). ◇ Inspection visuelle sommaire. ◇ Démarrage de la débroussailleuse, s'il y a lieu. ◇ Détermination de la source du problème. 	 _____ _____ _____ _____	 _____
E. Effectuer un dépannage <ul style="list-style-type: none"> ◇ Choix des aires de travail. ◇ Sélection des pièces de rechange et des outils. 	 _____ _____	 _____

Éléments de la compétence	✓	Initiales apprenti/compagnon apprentie/compagne
<p>E. Effectuer un dépannage (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Consultation du manuel du fabricant, s'il y a lieu. ◇ Lubrification, ajustement et remplacement des composantes ou des mécanismes défectueux (voir Grille de réalisation de l'apprentissage p.8). ◇ Essai de la débroussailleuse. ◇ Vérification du respect des normes de sécurité et de protection. ◇ Formulation d'un verdict de fonctionnement. 	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>F. Ranger le lieu de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Rangement du matériel. ◇ Disposition des produits selon les normes environnementales. 	<p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>

Grille de réalisation de l'apprentissage : composantes et mécanismes

1. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS SUR LES COMPOSANTS ET MÉCANISMES SUIVANTS :

L'apprentie ou l'apprenti doit obligatoirement réaliser les apprentissages identifiés par un carré.

ÉCHELLE

- ① a été vérifié
- ② a été nettoyé
- ③ a été lubrifié
- ④ a été ajusté
- ⑤ a été remplacé

COMPOSANTES ET MÉCANISMES	ÉCHELLE				
	①	②	③	④	⑤
Protecteur de lame	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Lame	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Écrou de fixation de la lame	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Rondelle de pression	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Disque porteur	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Pied réducteur :					
◇ pied	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
◇ roulement à billes	<input type="checkbox"/>				
◇ joint d'étanchéité	<input type="checkbox"/>				
◇ engrenage conique	<input type="checkbox"/>				
◇ garde de sécurité ou capot de protection	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
◇ tige de l'arbre d'entraînement et sa partie femelle	<input type="checkbox"/>				
Tube à essence	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Filtre à air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Bougies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
GAP (écartement de l'électrode)	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extérieur du carburateur		<input type="checkbox"/>			
Ailettes du cylindre		<input type="checkbox"/>			
Ailettes du ventilateur		<input type="checkbox"/>			
Interrupteur	<input type="checkbox"/>				
Manette des gaz :					
◇ cran de sécurité	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ retour automatique	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◇ étrangleur	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
◇ papillon	<input type="checkbox"/>				
Tringlerie	<input type="checkbox"/>				
Corde du lanceur ou du démarreur et retour automatique	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>

COMPOSANTES ET MÉCANISMES	ÉCHELLE				
	①	②	③	④	⑤
Système d'embrayage	<input type="checkbox"/>				
Silencieux :					
◇ protège-silencieux, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
◇ sortie de l'échappement	<input type="checkbox"/>				
◇ pare-étincelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Anneau ou crochet de fixation ou réglette de suspension	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Réservoir à essence :					
◇ réservoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
◇ filtre ou crépine	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
◇ plaque de protection, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>				
◇ bouchon à gaz	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
◇ prise d'air		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Soupape de décompression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Blocage du démarreur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vis et écrous	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
Amortisseur antivibrations	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>

Démonstration des compétences

Conditions dans lesquelles est réalisé l'entretien des équipements et des outillages

- ◇ L'affûtage de la lame est effectué individuellement, au campement ou sur le lieu de travail. L'opération n'est pas supervisée par le supérieur immédiat. L'apprentie ou l'apprenti peut toutefois avoir besoin des conseils d'un collègue ou d'un compagnon pour améliorer sa technique d'affûtage.
- ◇ Lors de l'affûtage de la lame, l'apprentie ou l'apprenti se réfère principalement au manuel du fabricant, aux normes et au guide de la CSST.
- ◇ Pour effectuer l'entretien de ses équipements et outillages, l'apprentie ou l'apprenti utilise principalement des clés de dévissage, une clé à bougie, un tournevis, de la graisse, un tube à essence, une tige de blocage, un nettoyeur à filtre, une clé pour la lame.
- ◇ Le coffre à outils de l'apprentie ou apprenti contient : câble de démarreur, tube et bouchon à essence, vis et écrous de tous les formats, anneau de fixation, amortisseurs, bougies, lames, filtre à air, filtre à essence ou crépine, pare-étincelles, garde de sécurité, capot protecteur, ressort de rappel du lanceur, boulon destiné à l'arbre de sortie, limes et porte-lime, crochet de suspension du harnais, bouchon du pied réducteur.
- ◇ Les pièces changées le plus couramment lors de l'entretien et du dépannage sont le bouchon de réservoir, les vis, l'anneau de fixation, l'amortisseur (antivibrations), la corde du démarreur, les bougies, la lame, le filtre à air, le filtre à gaz, le pare-étincelles, le garde de sécurité et les écrous. Ces pièces doivent être présentes dans le coffre à outil de l'ouvrier.
- ◇ À l'occasion, l'entretien de la débroussailleuse peut être effectué par le travailleur à l'extérieur de son lieu de travail.
- ◇ Les réparations majeures de la débroussailleuse sont généralement effectuées par un spécialiste et, en conséquence, à l'extérieur du lieu de travail.

Contexte d'intervention en forêt

- ◇ L'entretien des équipements et outillages de la débroussailleuse est effectué individuellement, principalement sur le lieu de travail, c'est-à-dire en forêt.
- ◇ L'entretien est effectué selon les périodicités (quotidien, hebdomadaire et mensuel) recommandées par la CSST et par les fabricants.
- ◇ Le supérieur immédiat vérifie l'état de la débroussailleuse, notamment du point de vue des normes de sécurité et de protection de l'environnement. Des collègues de travail peuvent donner un coup de main.

Guide de démonstration des compétences

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Vérifier l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, affûter la lame, ajuster, réparer ou faire réparer, ou remplacer ses éléments.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état général de la lame et la remplacer s'il y a lieu.	La lame est sécuritaire c'est-à-dire que : 1. Elle n'est pas fissurée ni cassée. 2. Elle est conçue pour une débroussailleuse. 3. Elle n'est pas gondolée. 4. Selon son type, ses angles de dépouille et de biseau de tête ne sont pas modifiés. 5. Elle est balancée conformément aux indications du fabricant.			
	1.A-1	/5	/5	/5
2. Positionner la lame sur un support approprié au type de lame à affûter et à son contexte de d'affûtage.	1. La hauteur du support correspond à la hauteur de la ceinture du débroussailleur. 2. La débroussailleuse est stabilisée. 3. La lame tourne librement. 4. Selon le type de lame, elle est à la verticale. 5. L'ouvrier porte des gants de cuir.			
	1.A-2	/5	/5	/5
3. Vérifier l'avoyage des dents et les avoyer s'il y a lieu.	1. La débroussailleuse est stabilisée. 2. La lame est à la verticale. 3. La lame tourne librement. 4. L'avoyage est effectué à l'aide d'un avoyeur. 5. L'avoyeur est placé sur le devant de la dent. 6. Les dents sont avoyées à 1 mm.			
	1.A-3	/6	/6	/6

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Vérifier l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, affûter la lame, ajuster, réparer ou faire réparer, ou remplacer ses éléments (suite).				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
4. Vérifier l'état d'affûtage des dents de la lame et les affûter s'il y a lieu.	1. Les dents sont de même longueur.			
	2. Le fond de la dent est vidé.			
	3. La lime utilisée pour vider le fond de la dent est la même que celle utilisée pour l'affûtage.			
	4. Le tranchant supérieur des dents est de 15 degrés par rapport à la lame.			
	5. Lors du limage, le porte-lime est positionné à plat sur le dessus de la dent et celle-ci prend la forme de la lime.			
	6. Le limage est effectué de l'intérieur vers l'extérieur.			
	1.A-4	/6	/6	/6
5. Vérifier l'état et le positionnement du protecteur de lame et, s'il y a lieu, l'ajuster ou le remplacer.	1. Le protecteur de lame n'est pas cassé.			
	2. Le protecteur est positionné de façon à ce que toutes les dents soient couvertes.			
	3. Le protecteur est approprié au type de lame.			
	4. La barrure du protecteur est positionnée dans l'encoche de rétention.			
	1.A-5	/4	/4	/4
6. Vérifier le garde de sécurité ou le capot de protection du pied réducteur selon la lame utilisée et l'ajuster ou le remplacer s'il y a lieu.	1. Le garde de sécurité ou le capot n'est pas cassé.			
	2. Il est approprié à la lame utilisée.			
	3. Les vis de fixation sont serrées à fond.			
	1.A-6	/3	/3	/3
7. Vérifier l'état de l'écrou de fixation de la lame et le serrer ou le remplacer s'il y a lieu.	1. L'écrou possède sa forme originale.			
	2. Il conserve sa propriété de rétention.			
	1.A-7	/2	/2	/2
8. Vérifier l'état et la conformité des rondelles de pression et les remplacer s'il y a lieu.	1. La rondelle de pression n'est pas fissurée.			
	2. Selon le type de lame, ou selon le type de débroussailleuse, le mécanisme de la rondelle de pression tourne librement.			
	3. Les rondelles utilisées sont appropriées au modèle de la débroussailleuse.			
	1.A-8	/3	/3	/3

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Vérifier l'état de la lame et de ses éléments d'assemblage, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, affûter la lame, ajuster, réparer ou faire réparer, ou remplacer ses éléments (suite).				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
9. Vérifier l'état du disque porteur, si utilisé, et le remplacer s'il y a lieu.	1. Le disque porteur n'est pas fissuré. 2. Le disque porteur a sa forme originale.			
	1.A-9	/2	/2	/2
B. Vérifier l'état du pied réducteur, de ses éléments et de leurs assemblages et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier le niveau de graisse dans le <i>carter</i> du pied réducteur et en ajouter s'il y a lieu.	1. La vérification est faite conformément aux recommandations du fabricant.			
	2. L'ajout est fait conformément aux recommandations du fabricant.			
	1.B-1	/2	/2	/2
2. Vérifier l'état de l'engrenage conique et le remplacer s'il y a lieu.	1. Visuellement, l'engrenage ne montre pas de dents éclatées.			
	2. Il n'y a pas de dépôt de métal dans la graisse du pied réducteur.			
	1.B-2	/2	/2	/2
3. Vérifier l'état du roulement à billes du pied réducteur et le remplacer s'il y a lieu.	1. L'arbre de sortie de la lame n'a pas de jeu.			
	2. Il tourne librement.			
	1.B-3	/2	/2	/2
4. Vérifier l'état de la tige de l'arbre d'entraînement et sa partie femelle et la remplacer s'il y a lieu.	1. Il n'y a pas d'usure prématurée visible ni sur la tige de l'arbre ni dans la partie femelle de l'engrenage conique.			
	1.B-4	/1	/1	/1
5. Ajuster le pied réducteur.	1. Le pied réducteur « est poussé au fond ».			
	2. Il est aligné avec le capot et le centre de la monture de serrage.			
	1.B-5	/2	/2	/2

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
C. Vérifier le tube de la débroussailleuse.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état du tube de la débroussailleuse et, s'il y a lieu, le remplacer.	1. Le tube est rectiligne (ligne droite).			
	2. Le tube n'est pas fissuré.			
	3. Le tube n'est pas déformé.			
	4. Il ne présente pas de couleur de surchauffe.			
	1.C-1	/4	/4	/4
D. Vérifier les systèmes d'alimentation et d'allumage, leurs composantes et leurs éléments mécaniques, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Nettoyer le filtre à air régulièrement et le remplacer s'il y a lieu.	1. Le filtre n'est pas perforé.			
	2. Le filtre à air ne laisse pas passer de particules.			
	3. Ses écrous de rétention sont serrés à fond.			
		1.D-1	/3	/3
2. Vérifier le retour automatique de la manette des gaz et, s'il y a lieu, l'ajuster ou le remplacer.	1. Lorsque la manette des gaz est calée, le papillon et l'étrangleur sont ouverts.			
		1.D-2	/1	/1
3. Vérifier le fonctionnement de l'étrangleur et du papillon et, s'il y a lieu, le remplacer.	1. Lorsque la manette des gaz est relâchée, le papillon se referme complètement et l'étrangleur demeure ouvert.			
		1.D-3	/1	/1
4. Vérifier s'il y a lieu l'état : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la soupape de décompression; ▪ du soufflet de la pompe; ▪ du blocage du démarreur; ▪ du bouchon à essence; et les réparer ou les remplacer selon le cas.	1. Lors du démarrage, la soupape de décompression est étanche et son retour est automatique.			
	2. Le bouchon à essence est étanche et possède encore son attache.			
	3. Le soufflet de la pompe d'amorçage est étanche.			
	4. Le blocage de démarrage n'est pas cassé.			
	1.D-4	/4	/4	/4
5. Nettoyer le réservoir à essence.	1. Il n'y a pas de saleté dans le fond du réservoir.			
		1.D-5	/1	/1
6. Vérifier l'état du filtre ou de la crépine et le (la) remplacer s'il y a lieu.	1. Le fond du filtre ou de la crépine est de couleur blanche ou gris pâle.			
		1.D-6	/1	/1

1. Entretien ses équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
D. Vérifier les systèmes d'alimentation et d'allumage, leurs composantes et leurs éléments mécaniques, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer (suite).				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
7. Vérifier l'état de la plaque de protection et la remplacer s'il y a lieu.	1. Les écrous de serrage de la plaque sont serrés à fond et celle-ci ne présente pas de fissure.			
	1.D-3	/1	/1	/1
E. Vérifier la tringlerie et, s'il y a lieu, l'ajuster, la réparer ou la faire réparer, ou la remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier la tringlerie et son axe et les remplacer s'il y a lieu.	1. La tringlerie est uniforme : la tringlerie et les trous du carburateur ne sont pas usés. 2. L'accélérateur fonctionne à plein régime.			
	1.E-1	/2	/2	/2
F. Vérifier le système de combustion et ses composantes mécaniques, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Nettoyer l'extérieur du carburateur, les ailettes du cylindre et celles du volant magnétique.	1. L'extérieur du carburateur, les ailettes du cylindre et du volant magnétique n'ont pas de dépôt accumulé.			
	1.F-1	/1	/1	/1
2. Vérifier l'état de la bougie, la nettoyer, ajuster l'écartement de l'électrode, ou la remplacer s'il y a lieu.	1. La bougie (porcelaine) n'est pas cassée ni fissurée. 2. L'électrode n'a pas de forme arrondie. 3. La bougie n'est pas encrassée, il n'y a pas de dépôt de calamine sur les électrodes et la porcelaine. 4. L'écartement des électrodes est à 0,5 mm. 5. Il n'y a pas de fissures sur le connecteur de la bougie et le câble d'allumage.			
	1.F-2	/5	/5	/5

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
G. Vérifier le système d'échappement et ses composantes mécaniques, de protection et de sécurité et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'efficacité du silencieux et l'état du protège-silencieux et les remplacer au besoin.	1. Le silencieux est à l'état d'origine. 2. Le protège-silencieux n'a pas de cassure ni de fissure.			
		1.G-1	/2	/2
2. Nettoyer le pare-étincelles et le remplacer au besoin.	1. Le pare-étincelles n'a pas de dépôt de calamine et possède sa forme originale.			
		1.G-2	/1	/1
H. Vérifier le système de commande et ses composantes et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur et apporter les correctifs appropriés s'il y a lieu.	1. Le moteur s'arrête lorsque l'interrupteur est mis en position « arrêt ».			
		1.H-1	/1	/1
2. Vérifier le fonctionnement du verrou de sécurité de la manette des gaz et apporter les correctifs appropriés s'il y a lieu.	1. Le verrou de sécurité bloque la manette des gaz lorsqu'on appuie sur cette dernière.			
		1.H-2	/1	/1
3. Vérifier l'état de la corde du lanceur et celui de son rappel mécanique et, s'il y a lieu, faire les ajustements ou les remplacements requis.	1. La corde n'est pas effilochée. 2. Elle entre au complet et facilement dans la poulie du lanceur.			
		1.H-3	/2	/2
I. Vérifier le système d'embrayage et ses composantes et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état du système d'embrayage et de ses composantes et le remplacer s'il y a lieu.	1. Le tambour d'embrayage n'est pas déformé et ne présente pas d'encoche. 2. Les ressorts du système d'embrayage ne sont pas endommagés. 3. L'usure des masselottes d'embrayage respecte les normes du fabricant. 4. Lorsque le moteur tourne au ralenti, la lame ne tourne pas.			
		1.I-1	/4	/4

1. Entretien des équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
J. Vérifier les systèmes d'ancrage et de fixation et, s'il y a lieu, les ajuster, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état des amortisseurs et les remplacer s'il y a lieu.	1. Les amortisseurs ne sont ni fissurés, ni cassés, ni manquants.			
	2. Le guidon de la débroussailleuse est retenu par les amortisseurs.			
	1.J-1	/2	/2	/2
2. Vérifier l'état de l'anneau de fixation ou l'état de la réglette de suspension et la remplacer s'il y a lieu.	1. L'anneau n'a pas d'encoche profonde.			
	2. L'usure de la réglette de suspension ne dépasse pas plus de la moitié de son épaisseur.			
	3. Les vis de fixation de l'anneau ou de la réglette sont serrées à fond, s'il y a lieu.			
	4. La réglette ne présente pas de fissure.			
	1.J-2	/4	/4	/4
K. Vérifier le serrage des vis et écrous visibles.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état de serrage des vis et écrous visibles et les visser s'il y a lieu.	1. Les vis et écrous sont bien serrés.			
	1.K-1	/1	/1	/1
L. Vérifier la disponibilité et la qualité des pièces de rechange propres à l'entretien et à la réparation de la débroussailleuse.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier le contenu de son coffre à outils, s'assurer de la disponibilité de pièces de rechange et les compléter s'il y a lieu.	1. Son coffre à outils contient les pièces de rechange requises pour l'entretien de sa débroussailleuse.			
	2. La qualité de ces pièces sont conformes aux recommandations du fabricant.			
	1.L-1	/2	/2	/2
M. Disposer, s'il y a lieu, d'une débroussailleuse de rechange.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Vérifier l'état de la débroussailleuse de rechange.	1. La débroussailleuse de rechange possède les mêmes caractéristiques opérationnelles et de sécurité que la débroussailleuse principale.			
	1.M-1	/1	/1	/1

1. Entretien ses équipements et outillages		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
N. Vérifier l'état des équipements de protection individuelle, du harnais, du crochet de fixation et leurs composantes et s'il y a lieu, les réparer ou les faire réparer, ou les remplacer.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
1. Vérifier l'équipement de protection individuelle, le réparer ou le remplacer s'il y a lieu.	1. L'équipement de protection individuelle est conforme aux normes de la CSST (voir <i>Guide du débroussaillage</i> de la CSST).			
	1.N-1	/1	/1	/1
2. Vérifier l'état du harnais et ses composantes, les réparer ou les remplacer s'il y a lieu.	1. Les courroies ne présentent aucune déchirure ou altération.			
	2. Les protège-épaules ne présentent aucune altération.			
	3. La plaque fémorale n'est pas cassée.			
	4. Le dispositif de dégagement automatique, si existant, n'est pas cassé, ni modifié, s'il y a lieu.			
	1.N-2	/4	/4	/4
3. Vérifier le crochet de fixation et son linguet de sécurité et les remplacer s'il y a lieu.	1. Le crochet et le linguet ne sont pas cassés.			
	2. Le crochet n'est pas usé à plus de 50 % de sa forme originale.			
	1.N-3	/2	/2	/2

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence du module 1

« Entretien et dépannage »

Signature apprentie/apprenti _____

**Signature compagnon/
compagne d'apprentissage** _____

Signature employeur _____

Date _____

Module 2

Le parcours

COMPÉTENCE VISÉE

- ◇ Débroussailler un parcours.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS RECHERCHÉS

- ◇ Respect des règles de santé et de sécurité.
- ◇ Port de l'équipement de protection individuelle.
- ◇ Souci des normes environnementales et des normes d'intervention en forêt :
 - conserver une bande suffisante en bordure des plans d'eau;
 - conserver les arbustes fruitiers;
 - conserver les sites peu productifs afin de préserver l'habitat faunique;
 - éviter d'encombrer les sentiers;
 - garder une bande en bordure des routes et des champs;
 - protéger les marais et les étangs.
- ◇ Bonne posture.

Éléments de la compétence	✓	Initiales apprenti/compagnon apprentie/compagne
A. Planifier le parcours <ul style="list-style-type: none"> ◇ Considération de la prescription ou application des consignes fournies par le supérieur. ◇ Vérification de la direction du vent. ◇ Vérification du type de terrain (dénivellation, cours d'eau, obstacles, etc.). 	 _____ _____ _____	 _____ _____

Éléments de la compétence	✓	Initiales apprenti/compagnon apprentie/compagne
<p>B. Organiser le travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Identification du point de départ du travail sur le parcours. ◇ Localisation du dépôt du réservoir d'essence. ◇ Plein d'essence. 	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>C. Réaliser le parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Démarrage de la débroussailleuse. ◇ Sélection des tiges en fonction de la prescription. ◇ Sélection des tiges d'avenir (rectiligne, santé, croissance annuelle, diamètre). ◇ Décision de la direction de la coupe de la tige. ◇ Choix approprié de la bonne technique de coupe. ◇ Coupage de la tige. ◇ Dégagement de la tige sélectionnée. ◇ Enlèvement de la tige tombée dans la partie non traitée, s'il y a lieu. 	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>D. Contrôler la qualité du travail et ranger l'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vérification de la densité (nombre de tiges). ◇ Vérification de la hauteur des souches. ◇ Vérification du choix des tiges sélectionnées. ◇ Vérification de l'absence de blessures et de rabattage sur les tiges dégagées. ◇ Rangement de la débroussailleuse et de l'équipement. 	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>

Grille de réalisation de l'apprentissage

1. LES APPRENTISSAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Techniques d'abattage

Obligatoires

- ◇ abattage à gauche
- ◇ abattage à droite
- ◇ abattage avant
- ◇ abattage arrière gauche
- ◇ abattage arrière droit
- ◇ coupe de chevauchement

Facultatives

- ◇ coupe « *humboldt* »
- ◇ coupe à plusieurs traits

Diamètres de l'arbre

Obligatoires

- ◇ petit (moins de 2 cm ou $\frac{3}{4}$ de pouce)
- ◇ moyen (3 à 5 cm ou 1 à 2 $\frac{1}{2}$ pouces)
- ◇ gros (6 à 10 cm ou 2 $\frac{1}{2}$ à 4 pouces)

Facultatif

- ◇ très gros (11 à 16 cm ou 4 à 6 $\frac{1}{2}$ pouces)

Types de terrain

Obligatoires

- ◇ terrain plat
- ◇ terrain en pente
- ◇ terrain mal drainé

Obstacles

Obligatoires

- ◇ roches
- ◇ souches
- ◇ troncs

Types d'essence

Obligatoires

- ◇ essence résineuse
- ◇ feuillu tolérant (érable, frêne, chêne, etc.)
ou feuillu intolérant (peuplier, bouleau blanc)

Densité du peuplement

Obligatoires

- ◇ faible (moins de 20 000 tiges à l'hectare)
- ◇ moyenne (21 000 à 35 000 tiges à l'hectare)

Facultatif

- ◇ forte (36 000 tiges à l'hectare et plus)

Types de traitement

Obligatoires

- ◇ éclaircie précommerciale dans un peuplement mixte, feuillu ou résineux
- ◇ entretien de plantation

Démonstration des compétences

Conditions dans lesquelles est effectuée la planification de ses parterres de coupe

- ◇ Lors de la planification du parcours, la travailleuse ou le travailleur doit tenir compte du Règlement sur les normes d'intervention en forêt (RNI), de la prescription sylvicole, et des exigences du client et du bailleur de fonds (normes de l'entreprise qui commande les travaux d'aménagement, normes de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées), s'il y a lieu.

Contexte d'intervention en forêt

- ◇ Pour effectuer cette opération, la travailleuse ou le travailleur doit être équipé d'un ruban de couleur.
- ◇ La planification des parterres de coupe s'effectue individuellement.

GUIDE DE DÉMONSTRATION DES COMPÉTENCES

2. Planifier ses parterres de coupe		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Prendre connaissance de la prescription ou des consignes de son supérieur immédiat.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. S'enquérir des informations et/ou des consignes relatives à la superficie et à la configuration du terrain.	1. Décrit la superficie de l'aire de coupe.			
	2. Indique approximativement la localisation des sentiers et des chemins.			
	2.A-1	/2	/2	/2
2. S'enquérir des informations et/ou des consignes relatives aux peuplements et essences du parterre de coupe.	Nommer les peuplements et essences du parterre de coupe en indiquant le :			
	1. Type de peuplement.			
	2. Type d'essence à favoriser.			
	3. Type de travaux à effectuer.			
	4. Nombre de tiges à l'hectare avant et après le traitement.			
	2.A-2	/4	/4	/4

2. Planifier ses parterres de coupe		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
B. Déterminer le type de lame en fonction de la végétation de l'aire à traiter.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Identifier le type de végétation de l'aire à traiter, le type de lame requis et, s'il y a lieu, changer celle installée sur sa débroussailleuse.	1. Le type de lame approprié à la végétation de l'aire à traiter est installé sur sa débroussailleuse.			
	2.B-1	/1	/1	/1
C. Évaluer le type et les conditions du terrain à débroussailler.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Marcher le terrain et relever ses caractéristiques topographiques, les obstacles, les essences et autres, s'il y a lieu.	1. Indiquer le relief et nommer les essences et les obstacles de son aire de coupe.			
	2.C-1	/1	/1	/1
D. Identifier les mesures de sécurité propres à l'aire de coupe.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Relever, dans le programme de prévention de l'entreprise et dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST, les mesures de sécurité applicables au parcours identifié.	1. Nommer les mesures de sécurité applicables au parcours, conformément au programme de prévention de l'entreprise et au <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST.			
	2.D-1	/1	/1	/1
E. Établir un plan de coupe.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	①	②	③
1. Déterminer un tracé du parcours de coupe en fonction de ses caractéristiques.	Décrit verbalement le parcours établi, compte tenu de :			
	1. Ses obstacles.			
	2. L'inclinaison des tiges.			
	3. La direction du vent.			
	4. La distance à parcourir.			
	5. L'endroit de dépôt de son réservoir d'essence.			
	2.D-1	/5	/5	/5

Démonstration des compétences

Conditions dans lesquelles sont réalisés les parcours

- ◇ Lors de la réalisation des parcours, la travailleuse ou le travailleur doit tenir compte du Règlement sur les normes d'intervention en forêt (RNI), de la prescription sylvicole, et des exigences du client et du bailleur de fonds (normes de l'entreprise qui commande les travaux d'aménagement, normes de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées), s'il y a lieu.

Contexte d'intervention en forêt

- ◇ La réalisation des parcours s'effectue individuellement ou en équipe de deux.

3. Réaliser ses parcours		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
1. Endosser les vêtements de travail appropriés.	1. L'équipement de protection individuelle est conforme aux normes décrites dans le <i>Guide de débroussaillage</i> de la CSST.			
	3.A-1	/1	/1	/1
2. Ajuster correctement le harnais.	1. Les courroies du harnais sont appuyées sur le corps. 2. Le crochet de fixation est de 10 à 15 cm plus bas que l'os de sa hanche.			
	3.A-2	/2	/2	/2
3. Vérifier l'usure du crochet de fixation et son linguet de sécurité et les remplacer s'il y a lieu.	1. Le crochet ne présente pas d'anomalie apparente. 2. Le linguet de sécurité est fonctionnel.			
	3.A-3	/2	/2	/2
4. Fixer la débroussailleuse au harnais.	1. La débroussailleuse pend librement dans le crochet de fixation du harnais.			
	3.A-4	/1	/1	/1

3. Réaliser ses parcours		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
A. Endosser et ajuster les vêtements et les équipements de fixation et de sécurité (suite).				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
5. Ajuster la débroussailleuse au harnais.	1. Suite à l'ajustement du guidon, les coudes forment un angle de 120 à 130 degrés par rapport à la verticale.			
	2. La lame est parallèle au sol à environ 30 à 40 cm lorsque le réservoir est plein d'essence.			
	3. La plaque fémorale est placée de façon à ce que la lame soit face au travailleur.			
	3.A-5	/3	/3	/3
B. Mettre la débroussailleuse en état d'opération.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
1. Identifier l'endroit du dépôt du réservoir à essence, l'y déposer et marquer l'endroit s'il y a lieu.	1. Un point de repère indique l'endroit où se trouve le dépôt du réservoir à essence.			
	3.B-1	/1	/1	/1
2. Faire le plein d'essence.	1. L'extincteur à poudre pour le feu est sur soi ou près de son réservoir à essence.			
	2. Le bidon d'essence est certifié conforme.			
	3.B-2	/2	/2	/2
3. Démarrer la débroussailleuse.	1. Le démarrage de la débroussailleuse s'effectue au sol, à plus de 3 m de l'endroit où se fait le plein d'essence.			
	2. La lame tourne librement.			
	3. Une distance sécuritaire de 15 m des autres travailleurs est gardée.			
	3.B-3	/3	/3	/3
4. Écouter les sons émis par le moteur et la mise en marche de la lame.	1. Les sons émis ne présentent aucune anomalie.			
	3.B-4	/1	/1	/1
5. Poser un diagnostic s'il y a lieu.	1. Le bris, s'il en est, correspond au diagnostic posé.			
	3.B-5	/1	/1	/1
6. Arrêter la machine s'il y a lieu.	S. O.			
	3.B-6	S/O		S/O

3. Réaliser ses parcours		O- Oui N- Non		
		ÉVALUATION		
B. Mettre la débroussailleuse en état d'opération (suite).				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
7. Effectuer la réparation appropriée.	1. La réparation est effectuée conformément aux techniques reconnues et aux normes en vigueur.			
	3.B-7	/1	/1	/1
C. Réaliser le parcours de coupe.				
INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION	❶	❷	❸
1. Sélectionner les tiges d'avenir.	1. Les tiges sélectionnées sont conformes aux consignes de la prescription.			
	3.C-1	/1	/1	/1
2. Décider de la direction de la chute des tiges à couper.	S. O.			
	3.C-2	S/O	S/O	S/O
3. Couper les tiges selon les techniques appropriées.	1. Les tiges sont tombées dans la partie traitée du terrain.			
	2. Les tiges dans la partie non traitée, s'il en est, sont enlevées.			
	3. Les tiges sont coupées aux angles déterminés et selon les techniques de coupe reconnues.			
	4. Lors de la coupe, il adopte une position ergonomique de son corps par rapport aux tiges, compte tenu des difficultés du terrain.			
	3.C-3	/4	/4	/4
4. Dégager la tige sélectionnée.	1. La tige est dégagée conformément à la prescription.			
	3.C-4	/1	/1	/1
5. Vérifier la qualité du débroussaillage en rapport avec la prescription ou les consignes.	1. L'évaluation de la qualité de son travail, faite par l'OSD, a été faite en fonction de la prescription ou des consignes de son supérieur.			
	3.C-5	/1	/1	/1

Nous, soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence du module 2

« Le parcours »

Signature apprentie/apprenti

**Signature compagnon/
compagne d'apprentissage**

Signature employeur

Date _____

TABLEAUX

Tableau synthèse

COMPÉTENCE VISÉE	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE					
1. ◇ Vérifier, entretenir et effectuer le dépannage des composantes et des mécanismes d'une débroussailleuse ◇ Affûter la lame	1A. Planifier le travail	1B. Affûter la lame	1C. Effectuer l'entretien	1D. Diagnostiquer un problème de fonctionnement	1E. Effectuer un dépannage	1F. Ranger le lieu de travail
2. ◇ Débroussailler un parcours	2A. Planifier le travail	2B. Organiser le travail	2C. Réaliser le parcours	2D. Contrôler la qualité du travail et ranger l'équipement		

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom du compagnon/ compagne d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom du compagnon/ Compagne d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom du compagnon/ Compagne d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

ANNEXE

Extrait du guide du compagnon ou de la compagne d'apprentissage

RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DES MODULES

Les paragraphes qui suivent contiennent les recommandations applicables à l'ensemble des modules. Les recommandations propres aux différentes tâches ont été insérées dans les recommandations applicables à chacun des modules.

1. RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Votre rôle consiste à vous assurer que l'apprentie ou apprenti connaisse et comprenne les règles de santé et de sécurité qui s'appliquent au débroussaillage. Vous devez donc les transmettre, les expliquer et vérifier qu'elles sont appliquées systématiquement et correctement tout au long de la formation. Vous devez veiller à ce que l'apprentie ou apprenti soit rapidement informé des règlements pour éviter les accidents et permettre le développement de bonnes habitudes au sein d'une équipe de travail. De plus, étant donné que le métier de d'ouvrière sylvicole — débroussailleuse ou ouvrier sylvicole — débroussilleur est très exigeant physiquement, il est souhaitable de recommander à l'apprentie ou l'apprenti une bonne alimentation riche en protéines et en lipides, un approvisionnement d'eau en quantité suffisante et le respect de ses limites physiques afin de se protéger contre les risques d'accidents et d'épuisement. Il est fortement recommandé de lire la brochure de la CSST portant sur le débroussaillage qui, en plus de fournir des informations sur le métier, renseigne sur les règles de santé et de sécurité à observer.

1.1 Le port de l'équipement de protection individuelle

Vous devez vous assurer que l'apprentie ou l'apprenti respecte les normes de santé et sécurité de la CSST en matière d'équipement de protection individuelle. Notamment, elle ou il doit être muni :

- ◇ d'un casque de sécurité;
- ◇ de gants;
- ◇ de pantalon de sécurité;
- ◇ de chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes;
- ◇ de lunettes de sécurité;
- ◇ de protecteurs auditifs;
- ◇ de vêtements de rechange adaptés aux conditions climatiques.

2. QUALITÉ ET PRODUCTIVITÉ

En débroussaillage, le souci du travail bien fait se traduit par la sélection des tiges d'avenir et l'application des techniques d'abattage appropriées. La sécurité des travailleuses et travailleurs et la protection de l'environnement en découlent aussi. L'introduction d'exigences relatives à la productivité doit être progressive et ne doit surtout pas se faire au détriment :

- ◇ de la santé physique et psychologique de l'apprentie ou de l'apprenti,
- ◇ de la sécurité au travail;
- ◇ du choix et de l'application précise des techniques de travail;
- ◇ de la préservation des tiges d'avenir;
- ◇ de la préservation de l'environnement et de la faune.

3. NORMES ENVIRONNEMENTALES ET PRESCRIPTIONS SYLVICOLES

Votre rôle consiste à vous assurer que les apprenties ou apprentis connaissent et comprennent les normes environnementales et les prescriptions sylvicoles qui régissent le débroussaillage. Dans la mesure où ces normes tendent à se resserrer, les apprenties ou apprentis doivent les intégrer à leur pratique professionnelle.

Les normes environnementales et les prescriptions sylvicoles portent sur :

- ◇ la protection des tiges d'avenir;
- ◇ le respect de la délimitation des aires de coupe;
- ◇ le rayon de dégagement de la tige et la densité du peuplement.

4. ACCÈS AUX FEMMES

L'employeur doit s'assurer que l'apprentie a un équipement à sa taille et qu'elle a accès à des installations adaptées, c'est-à-dire un vestiaire et à une salle de toilettes. De plus, il est du devoir de l'employeur d'assurer à l'apprentie une intégration harmonieuse auprès de ses collègues de travail. L'employeur doit veiller à ce que l'apprentie ne soit pas victime d'exclusion ou d'isolement.